

ELABORATION D'UN PLAN DE MOBILITE

En 5 étapes



BORDEAUX
MÉTROPOLE

Etape 1

Mettre en place un dispositif de pilotage

- **Nommer un chef de projet** : choisir un bon pilote est décisif pour la réussite d'un PDM.

Il doit avoir des compétences reconnues dans les domaines suivants :

- **l'animation** : organisation d'actions de promotion, d'évènements thématiques
- **la communication** : informer régulièrement, pour sensibiliser et impliquer tout le personnel dans la démarche

Il doit avoir tout le soutien de sa direction



Etape 2

Réaliser le diagnostic « Déplacement »

L'enquête : Pourquoi ? / Comment ?

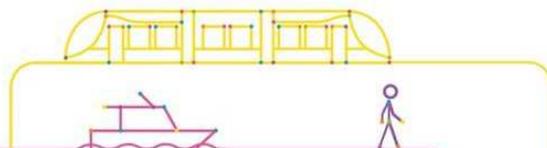
- **Déterminer** les habitudes de déplacement et leur souhait pour améliorer les conditions d'accès
- **Impliquer** l'ensemble des collaborateurs à la démarche en prenant en compte les contraintes et avis de tous
- **Mesurer** le niveau de motivation des collaborateurs en fonction du taux de retour à l'enquête (environ 30 à 40%)
- **Accompagner** la diffusion du questionnaire par une communication importante en amont sur le PDE : définition, objectif, enjeux

Géolocalisation des domiciles des salariés

- Utilisation des réponses au questionnaire + croisement avec le mode de déplacement

Connaitre les moyens d'accès à l'entreprise

- **Identifier** les modes de déplacement existants depuis l'entreprise en fonction des distances acceptables (plans et horaires du transporteur, cartographie des arrêts et lignes)
- **Croiser** les modes de déplacement avec la localisation résidentielle afin d'identifier les potentiels de report modal vers les modes alternatifs à la voiture.
- **Analyser** la fréquence et l'amplitude des services



- **Identifier** les aménagements de sécurité en faveur des modes doux (vélo et marche), l'existant et les projets éventuels

Etape 3

Dresser le plan d'action

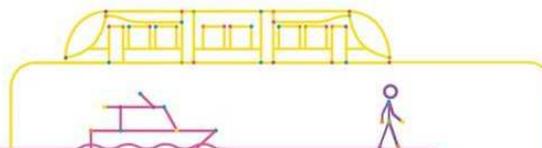
Le plan d'action est établi à partir du diagnostic, il prévoit un budget, une organisation, un calendrier et une stratégie de concertation, de communication et d'évaluation.

L'élaboration du plan passe par :

- la hiérarchisation des problèmes à résoudre (priorités et délais)
- définition des objectifs (réalistes)
- la liste des mesures à prendre et des actions concrètes à mettre en œuvre
- la définition des moyens (budget, ressources humaines, calendrier)

Il expose en détail les mesures suivantes :

- réduire les besoins de déplacements
- optimiser les déplacements (covoiturage, adapter les horaires de travail, ...)
- transférer les déplacements en voiture solo vers les modes alternatifs (remboursement transport, IKV, parking vélo, véhicules en autopartage, amélioration des aménagements piéton, vélo autour du site, ...)



Etape 4

Mettre en œuvre et pérenniser

Mettre en œuvre le PDM, c'est décliner le plan d'action mais aussi le faire vivre en s'appuyant sur une stratégie de communication.

- **Planning des actions** : précise « qui fait quoi », le calendrier, les outils et les moyens
- L'adhésion et l'incitation au changement de comportement passent par une **communication effective** et une valorisation des évolutions attendues



Etape 5

Élaborer un suivi et une évaluation

Quelques exemples d'outils simples pour suivre la mise en œuvre et diffuser les résultats de ce suivi :

- feuille de route régulière (**tableau de bord**)
- définir **des indicateurs** d'évaluation des actions mises en place
- constitution d'un **comité de suivi** : réunions régulières pour suivre l'avancement et informer
- **un bilan annuel** commenté et diffusé pour informer sur les résultats obtenus et comparer les objectifs. Il est recommandé d'inclure ce bilan annuel dans le rapport d'activité de l'entreprise.

